

Pour continuer à célébrer ensemble, votre Église a besoin de vous !

Dans notre diocèse de Nancy et Toul, des hommes et des femmes se consacrent chaque jour à la mission de l'Église : porter et faire rayonner la Bonne Nouvelle, accueillir ceux qui découvrent la foi et frappent à sa porte, accompagner les personnes qui traversent les joies et les épreuves de la vie. Prêtres, actifs et retraités, laïcs salariés, séminaristes sont présents et engagés, pour vous et pour tous.

Le Denier, c'est le soutien concret que nous leur apportons chaque année et qui leur permet de continuer à porter cette mission.

Alors pourquoi est-ce que cela vous concerne ?

Parce que ce sont ces hommes et ces femmes engagés qui sont à vos côtés pour baptiser vos enfants, célébrer vos mariages, accompagner vos défunts, qui accueillent ceux qui cherchent la foi, qui sont présents dans les joies et les épreuves. Et que c'est votre soutien, joint à celui de tous, qui leur permet de continuer.

Pourquoi donner ?

- **Pour célébrer ensemble** : des sacrements qui jalonnent nos vies aux célébrations qui rythment nos années liturgiques, nos communautés ont besoin d'une Église vivante et présente.
- **Pour transmettre la joie de croire** : à nos enfants, à travers la catéchèse, l'aumônerie, la pastorale des jeunes ; à ceux qui découvrent la foi et demandent le baptême ; à ceux que la vie a éloignés de l'Église, et à ceux en prison, en EHPAD, ou simplement en chemin.
- **Pour porter une parole de paix dans notre territoire** : l'Église prend la parole là où le monde en a besoin, pour faire entendre l'amour universel du Christ au-delà de nos communautés.

Quel que soit votre lien avec l'Église, sa mission vous touche. Et quel que soit le montant de votre don, il compte vraiment.

Les prêtres de notre paroisse tout spécialement comptent sur vous et vous remercient par avance pour votre générosité. En donnant, vous leur permettez d'être à votre service !

Déduction fiscale

Si vous êtes imposable, votre don à l'Église est déductible de votre impôt sur le revenu à hauteur de 66 % de son montant, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Faites un don

- **Par carte bancaire** sur www.catholique-nancy.fr/don

- **Par virement** à la Société générale à l'ordre de l'« Association diocésaine de Nancy » : Domiciliation : SG – 42 rue Saint-Dizier Nancy – 54000
IBAN : FR76 3000 3014 6000 0502 6154 687 – BIC : SOGEFRPP
- **Par prélèvement automatique** : en téléchargeant le mandat de prélèvement en cliquant ici et en l'envoyant au 11 rue de Laxou CS 10091, 54603 Villers-lès-Nancy Cedex. [mettre le mandat de prélèvement 2025 à télécharger en ajoutant le lien suivant sur les mots « en cliquant ici » : <https://www.catholique-nancy.fr/wp-content/uploads/sites/45/2026/03/mandat-prelevement.pdf>]
- **Par chèque** en téléchargeant le bon de soutien en cliquant ici et en l'envoyant au 11 rue de Laxou CS 10091, 54603 Villers-lès-Nancy Cedex. [mettre le bon de soutien 2025 à télécharger en ajoutant le lien suivant sur les mots « en cliquant ici » : <https://www.catholique-nancy.fr/wp-content/uploads/sites/45/2026/03/mandat-cheque.pdf>]

Contacts

Mail : denier@catholique-nancy.fr

Tél. : 03 54 95 61 30.